

- Zonage**
- Ua - Secteur à vocation principale d'habitat correspondant aux centres anciens au tissu bâti dense
 - Uav - Sous-secteur relatif aux quartiers anciens de l'agglomération voisine
 - Ub - Secteur à vocation principale d'habitat correspondant aux extensions des centres anciens depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle
 - Ubv1 - Sous-secteur relatif aux extensions de l'agglomération voisine depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle ou est souhaité une densité de logements importante
 - Ubv2 - Sous-secteur relatif aux extensions de l'agglomération voisine depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle
 - Uc - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif au sein de la zone urbaine
 - Uk - Secteur à vocation principale d'activités économiques
 - Uks - Secteur à vocation principale d'activités économiques dans lequel sont autorisées la reconstruction à l'identique des habitations après sinistre
 - Ukc - Sous-secteur à vocation principale d'activités de commerce et de service
 - IAUa - Secteur à vocation principale d'habitat à urbaniser à court terme
 - IAUav - Sous-secteur à vocation principale d'habitat à urbaniser à court terme autour de l'agglomération voisine
 - IAUc - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif à urbaniser à court terme
 - IAUk - Secteur à vocation principale d'activités économiques à urbaniser à court terme
 - IAUks - Sous-secteur à vocation principale d'activités économiques de commerce et de service à urbaniser à court terme
 - 2AUa - Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif à urbaniser à long terme
 - 2AUk - Secteur à vocation principale d'activités économiques à urbaniser à long terme
 - N - Zone naturelle et forestière
 - Na - Zone d'implantation de bâti isolé au sein de l'espace naturel sans nouvelle habitation possible
 - Nd - Secteur naturel dont la constructibilité est limitée à certains types de constructions
 - Nr - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière au sein de l'espace naturel
 - Nx - Secteur à vocation d'activités économiques au sein de l'espace naturel
 - Nxt - Sous-secteur relatif à l'accueil d'activités touristiques au sein de l'espace naturel
 - A - Zone agricole
 - Aa - Zone d'implantation de bâti isolé au sein de l'espace agricole sans nouvelle habitation possible
 - Ar - Secteur de bâti isolé au sein de l'espace agricole
 - Ar - Secteur réservé à la réalisation d'un projet d'infrastructure routière au sein de l'espace agricole
 - Ax - Secteur à vocation d'activités économiques au sein de l'espace agricole

Éléments du cadastre
(Source: Cadastre PCI Vecteur 2018)

- Bâtiment
- Parcelle
- Réseau viatique
- Cours d'eau
- Limites des communes déléguées

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GRAVIERIE

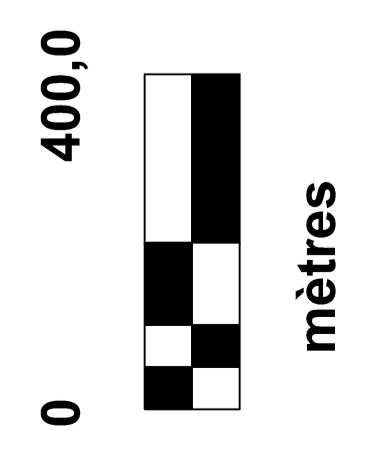
OLLES

COMMUNE DU MESNIL-ROBERT

COMMUNE DE MESNIL-CLINCHAMPS

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BURCY

COMMUNE DE SAINT-MANVIEU-BOCAGE



DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1 du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communaire en date du 15 octobre 2020

5.2.8 - Règlement graphique: Carte du zonage

Commune déléguée de Vire

Dossier d'approbation

